

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE – DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

Prenez avis qu'à **19 h le 8 mars 2021**, le conseil municipal se prononcera lors de la séance ordinaire sur une (1) demande d'autorisation d'usage conditionnel.

L'objet de cette demande vise à autoriser l'implantation d'une entreprise artisanale dédiée à la confection de pains et pâtisseries à l'intérieur du bâtiment résidentiel situé au 621, rue Verreault à Donnacona soit l'entreprise : « Mille et une saveurs ».

L'information concernant ce dossier peut être obtenue en contactant le service de l'urbanisme.

Toute personne qui a un intérêt à l'égard de ces demandes peut transmettre par écrit ses commentaires au conseil municipal. **Ces commentaires doivent être reçus au plus tard le jeudi 25 février 2021.** Ils peuvent être transmis par courriel à l'adresse suivante : urbanismedev@villededonnacona.com. Ils peuvent également être déposés à la réception de l'hôtel de ville ou transmis par la poste au 138, avenue Pleau, Donnacona, G3M 1A1.

Donné à Donnacona, le 9 février 2021.

Le directeur général adjoint et greffier,

Pierre-Luc Gignac, avocat